

près de \$6 milliards d'importations peut être menée sans heurts; le Canada et la Communauté ont leur part commune de préoccupations concernant leurs politiques respectives. La réaction immédiate de l'étranger au Programme énergétique national canadien a, je pense, maintenant fait place à une acceptation générale de la logique de nos objectifs en matière d'énergie, bien que, pour certains, les réserves portent davantage sur des mesures spécifiques que sur le principe même de la politique.

On pourrait dire la même chose de nos préoccupations à l'égard de la politique agricole communautaire. Étant l'un des grands céréaliers du monde et un pays dont le potentiel d'exportation dans ce secteur est appelé à grossir rapidement au cours des dix prochaines années, le Canada se préoccupe évidemment des rumeurs voulant que les Européens règlent leurs problèmes de surproduction en subventionnant des exportations qui viendraient concurrencer notre production commerciale sur les marchés mondiaux. Mais nous sommes réalistes. Nous reconnaissons que la Communauté doit avoir sa propre politique agricole et qu'il est raisonnable d'attendre que ses membres fixent, pour leurs propres producteurs, des taux de rendement fondés sur leurs priorités nationales.

Pendant l'année deux importantes séries de négociations ont été conclues qui vont probablement mener à la signature d'accords entre le Canada et la Communauté d'ici quelques semaines. L'un de ces accords vise les garanties nucléaires et sera signé dans les tous prochains jours. Il vient remplacer un arrangement intérimaire concernant le retraitement et le surenrichissement du combustible nucléaire conclu entre le Canada et la Communauté après l'échec de nos efforts pour en venir à une entente sur la révision du Traité Canada/Euratom de 1959. Il actualise l'Accord de 1959 pour refléter les préoccupations de non-prolifération nucléaire suscitées par une nouvelle technologie qui permet une plus large utilisation du cycle du combustible nucléaire. L'arrangement intérimaire donnait aux deux parties la possibilité de coopérer à l'Évaluation internationale du cycle combustible nucléaire et le temps nécessaire pour en évaluer les incidences.

Les amendements apportés au Traité Canada/Euratom fournissent au Canada l'assurance que la Communauté nous consultera sur son programme d'utilisation du combustible nucléaire et qu'elle nous avisera de toute modification qui y est apportée. Pour sa part, la Communauté gardera le degré d'autonomie dont elle a besoin en ce qui concerne l'utilisation du combustible nucléaire qu'elle a acheté. Cet accord est important parce qu'il établit le principe des garanties nucléaires pour le combustible hautement enrichi et retraité. Parallèlement au récent accord signé entre